



Le moniteur éducateur assure une relation éducative au sein d'espaces collectifs et favorise l'accès aux ressources de l'environnement. Il peut mettre en place et encadrer des médiations éducatives et des activités de soutien scolaire, d'insertion professionnelle ou de loisirs.

Objectifs

- ✓ Impulser et soutenir une démarche réflexive basée sur l'implication à partir de l'expérience de formation
- ✓ Développer des savoirs théoriques et méthodologiques en sciences humaines et sociales
- ✓ Construire son identité professionnelle pour l'exercice du métier de moniteur éducateur.

Poursuite d'études

Le moniteur éducateur peut poursuivre vers les formations de grade Licence de travailleurs sociaux (par exemple : DE d'éducateur spécialisé). Un allègement de maximum un tiers de la formation d'ES peut être sollicité pour accéder à la formation d'éducateur spécialisé.

Débouchés

Plus de 80 % des moniteurs-éducateurs travaillent dans le secteur privé associatif, qui emploie les quelques 34 000 moniteurs-éducateurs en fonction. Toutefois le cadre de la fonction publique offre également des possibilités. Le moniteur éducateur exerce auprès d'une diversité de publics et d'institutions dans un accompagnement de proximité avec les personnes.

Programme

Le référentiel de formation est disponible à l'annexe II de l'arrêté du 5 juillet 2024.

Pour un parcours complet :

- ✓ **Enseignement théorique :**
 - DF1 : contribuer à l'accompagnement socio-éducatif dans une logique de parcours (420 h)
 - DF2 : contribuer au projet éducatif spécialisé dans une visée inclusive (380 h)
 - DF3 : s'inscrire dans un travail d'équipe et partenariat pour assurer la continuité des accompagnements dans une logique de parcours (150 h)
- ✓ **Formation pratique : 2 périodes**
 - un stage de 8 semaines en 1ère année : immersion et questionnement
 - un stage long de 22 semaines, dont 8 semaines en 1ère année et 14 semaines en 2ème année : implication dans l'accompagnement et professionnalisation.

Dans le cadre de la formation par bloc de compétences, une durée minimale est attribuée :

- DF1 : stage de 455 h
- DF2 : stage de 420 h
- DF3 : stage de 175 h

Durée pour un parcours de formation complet

- 2 ans dont :
- 950 h de formation théorique
- 1050 h de formation pratique

Formation

Méthodes mobilisées

Cours et enseignements de type magistral en présentiel et distanciel, travaux dirigés, séminaires liés à une thématique, séquences de formation en autonomie, ateliers et mises en situations professionnelles, séquences de formation sur site professionnel, interconnaissances et séances avec des stagiaires d'autres formations en travail social.

La validation par bloc de compétences est possible. Le diplôme est également accessible par la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Modalités d'évaluation et diplôme

Le diplôme d'Etat Moniteur éducateur atteste des compétences professionnelles pour exercer les fonctions et les activités définies à l'annexe I « Référentiel professionnel » de l'arrêté du 5 juillet 2024.

Les commissions d'année permettent une évaluation continue des acquis tout au long de la formation.

La certification

Le référentiel de certification est disponible à l'annexe IV de l'arrêté du 5 juillet 2024 et comprend :

- BC1** - Rédaction d'une note de réflexion sur le parcours de formation (écrit et oral) ;
- BC2** - Dossier de pratiques professionnelles (écrit et oral) ;
- BC3** - Etude de cas : l'épreuve consiste en une analyse à partir d'une étude de cas. Celle-ci porte sur une situation de coopération professionnelle possiblement rencontrée par un moniteur éducateur.

Lieux de certification : centre de formation et Rectorat

Admission ME - Moniteur éducateur

Modalités d'admission

Les modalités d'admission sont identiques pour les candidats qui s'inscrivent dans une démarche de certification globale ou dans une démarche d'acquisition de blocs de compétences.

Informations et inscriptions en ligne sur <https://www.irtess.fr/catalogue-formations/moniteur-educateur/>

Processus d'admission

• Un épreuve orale d'admission
Sont dispensés de l'épreuve d'admission les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

- lauréat de l'institut de l'engagement
- ayant une promesse d'embauche en contrat d'apprentissage
- ayant une promesse d'embauche en contrat de professionnalisation
- ayant déjà acquis un ou plusieurs domaines de compétences du DEME relevant des dispositions de l'arrêté du 20/06/2007
- ayant déjà acquis un ou plusieurs blocs de compétences du DEME relevant des dispositions de l'arrêté du 05/07/2024.

Période d'inscription et dates des épreuves

Voir la fiche en ligne : <https://www.irtess.fr/catalogue-formations/moniteur-educateur/>

Rentrée tous les ans en septembre .

Prérequis

L'accès à la formation ME n'exige pas de prérequis de diplôme ni d'expérience.

Public

- Personnes en poursuite d'étude (formation initiale - FI), demandeurs d'emploi (FPC), salariés (formation professionnelle continue - FPC)
- Personnes ayant obtenu une validation partielle du diplôme.

Possibilité d'entrer en formation en contrat d'apprentissage (jusqu'à 29 ans révolus ou sans condition d'âge pour les personnes ayant une RQTH), en contrat de professionnalisation ou avec un CPF-Transition (FPC).

Places disponibles et modes de financement

La formation est accessible :

- en poursuite d'étude (formation Initiale - FI) et demandeurs d'emploi (FPC) : 50 places. Les frais pédagogiques sont financés par le Conseil Régional BFC, les frais d'inscription et de scolarité sont à la charge du stagiaire.
- en apprentissage (FPC-App) : 20 places. Les frais d'inscription et pédagogiques sont financés par l'employeur.
- en Formation Professionnelle Continue des salariés (FPC) : 30 places. Les frais d'inscription et les frais pédagogiques sont financés par l'employeur si le stagiaire est salarié ou en contrat de professionnalisation du secteur socio-éducatif. Les frais pédagogiques sont financés par la CPIR dans le cadre d'un CPF-Transition. Dans ce cas, les frais d'inscription peuvent être à la charge du stagiaire.

Tarif

Tarifs applicables du 1er janvier au 31 décembre 2026

Frais d'inscription à l'épreuve d'admission

- 110 € pour une formation : épreuve orale de 30 mn
- 130 € pour deux formations (ME et TISF) : épreuve orale de 45 mn.

Les frais d'inscription au processus d'admission restent dus quelle qu'en soit l'issue, que le candidat soit admis ou non.

Paiement en ligne sécurisé sur la plateforme Paybox by Vodafone lors de l'inscription.

Frais de formation

	Rentrée scolaire 2026	Etudiants Formation Initiale (poursuite d'étude) et demandeurs d'emploi (FPC)	Formation par la voie de l'apprentissage	Formation Professionnelle Continue (salariés financés par l'employeur, leur OPCO ou la CPIR)
Frais d'inscription	197 € x 2 années scolaires	Formation gratuite. Pas de frais d'inscription	197 € x 2 années scolaires	
Frais de scolarité	375 € x 2 années scolaires	Formation gratuite	/	
Frais pédagogiques	financés par le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté	Formation gratuite. Frais pris en charge par l'employeur ou par les OPCO de l'employeur	14 630 € pour l'ensemble des 2 années de formation	

Avant et après l'entrée en formation, les frais d'inscription restent dus.

Accessibilité handicap

Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

L'IRTESS s'assure de la mise en place des aménagements notifiés par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes.

Contact référent handicap :

Anne PONCHON – referent-handicap@irtess.fr - Tél. 03 80 72 64 39

Pour l'évaluation et le recueil des besoins, prendre contact avec la responsable de la formation Stéphanie COTTIN - scottin@irtess.fr